

COMMUNIQUÉ

Tranquillité publique : la baisse des chiffres de la délinquance se confirme en 2024

Entre 2023 et 2024, une diminution de 15,18% de la délinquance à Rezé

Le 3 décembre 2024 s'est tenue la réunion plénière du Conseil Local et Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) ; réunion annuelle pour dresser un bilan des chiffres et actions en matière de prévention de la délinquance sur le territoire. Le représentant de la Direction Interdépartementale de la Police Nationale (DIPN) a ainsi présenté les derniers chiffres de la délinquance sur la commune de Rezé. En cumul des chiffres sur 10 mois, la délinquance générale a baissé de 15,18% entre 2023 et 2024 (2069 faits en 2023, contre 1755 en 2024). Une diminution possible grâce à la mobilisation des acteurs locaux, ainsi qu'aux actions de prévention (sécurité routière, marche contre les violences faites aux femmes, etc) menées par le service médiation et prévention de la délinquance de la Ville de Rezé (actions qui ont touché 775 personnes dont 265 élèves en 2024).

Concernant les cambriolages, après un pic historique des chiffres en 2020 (848 recensés), la baisse est depuis constante : 578 en 2021, 419 en 2022, 298 en 2023 et 296 en 2024.

Une politique de prévention de la Ville coordonnée avec l'action de la police municipale et nationale

Agnès Bourgeois, maire de Rezé, a aussi rappelé l'importance, pour la Ville de Rezé, des partenariats en matière de tranquillité publique et de prévention de la délinquance, basés sur trois axes prioritaires : « l'accompagnement et la prévention de la délinquance ; le renforcement et la protection des victimes ; la préservation et le renforcement de la tranquillité publique ». Pour la maire, « la création de la Maison de la prévention et de la tranquillité publique, prévue fin 2025, permettra de renforcer les liens et échanges avec les habitants, déjà consolidés au fil des années et des actions ».

En parallèle, les trois binômes de la Police Municipale seront opérationnels au printemps 2025. « L'arrivée des policiers municipaux était très attendue », indique Jean-Christophe Faës, adjoint en charge de la tranquillité publique et de la prévention de la délinquance. « 70 % des Rezéennes et Rezéens avaient plébiscité la création d'une police municipale de proximité lors de la consultation organisée en octobre 2022. C'est désormais concret. Ce sont des compétences en plus pour la Ville. Nos policiers municipaux assurent une présence quotidienne sur le terrain en semaine et ponctuelle le week-end pour être au plus près des habitants. Leur arrivée facilite également le travail avec la police nationale. »

Contact presse

Charlotte Seignard | 02 40 84 43 53 - 06 69 55 66 33 | charlotte.seignard@mairie-reze.fr
www.reze.fr/presse/